

* BLHD 20

Date de révision: 16.12.2020

8775016223

Version: 2 / FR

Master No. MA-214

Date d'impression: 04.02.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial

BLHD 20

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/mélange

désinfectants

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/distributeur

EBERHARDT

18 rue des Frères Eberts – BP 30083 –

67024 Strasbourg Cedex 1

No. de téléphone 03.88.65.71.71

Adresse email: chloe.cabassut@eberhardt.fr

Web: www.eberhardt.fr

Adresse/fabricant

BÜFA Reinigungssysteme GmbH & Co. KG

August-Hanken-Str. 30

26125 Oldenburg

No. de téléphone +49 441 9317 0

No. Fax +49 441 9317 100

Service émetteur / Department product safety / +49 441 9317 108

téléphone

E-Mail produktsicherheit-rs@buefa.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Centre Antipoison et de Toxicovigilance de NANCY: +33 3 83 22 50 50

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Ox. Liq. 2 H272

Met. Corr. 1 H290

Acute Tox. 4 H302

Acute Tox. 4 H332

Skin Corr. 1A H314

Eye Dam. 1 H318

STOT SE 3 H335

Aquatic Chronic 1 H410

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



* BLHD 20

Date de révision: 16.12.2020

8775016223

Version: 2 / FR

Master No. MA-214

Date d'impression: 04.02.2021

Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H272	Peut aggraver un incendie ; comburant.
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H302+H332	Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.

Conseils de prudence

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P220.2	Tenir/stocker à l'écart des matières combustibles.
P234	Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/ vapeurs/aérosols.
P280.2	Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ un équipement de protection du visage.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient Acide peracétique;Peroxyde d'hydrogène en solution;Acide acétique

2.3. Autres dangers

Le produit ne contient pas de substances PBT/vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Composants dangereux****Peroxyde d'hydrogène en solution**

No. CAS	7722-84-1
No. EINECS	231-765-0
Numéro d'enregistrement	01-2119485845-22-XXXX
Concentration	>= 25 < 50 %
Ox. Liq. 1	H271
Acute Tox. 4	H332
Acute Tox. 4	H302
Skin Corr. 1A	H314
STOT SE 3	H335
Aquatic Chronic 3	H412

Acide acétique

No. CAS	64-19-7
No. EINECS	200-580-7
Numéro d'enregistrement	01-2119475328-30-XXXX
Concentration	>= 1 < 10 %
Skin Corr. 1A	H314

* BLHD 20

Date de révision: 16.12.2020

8775016223

Version: 2 / FR

Master No. MA-214

Date d'impression: 04.02.2021

Flam. Liq. 3

H226

Acide peracétique

No. CAS 79-21-0

No. EINECS 201-186-8

Numéro 01-2119531330-56-XXXX

d'enregistrement

Concentration >= 1 < 10 %

Flam. Liq. 3 H226

Aquatic Acute 1 H400

Aquatic Chronic 1 H410

Skin Corr. 1A H314

Acute Tox. 4 H302

Acute Tox. 4 H312

Org. Perox. D H242

Acute Tox. 4 H332

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****En cas d'inhalation**

Assurer un apport d'air frais. Appeler aussitôt un médecin.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon.

En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer sous un fort courant d'eau ou à l'aide d'une solution oculaire.

Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

En cas d'ingestion

Ne pas faire vomir. Appeler aussitôt un médecin et lui montrer la fiche de données de sécurité.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'information disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'information disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Eau pulvérisée, Adapter les mesures d'extinction au feu environnant

Moyens d'extinction non-appropriés

Produits extincteurs en poudre, Dioxyde de carbone, Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dans le cas d'un incendie environnant, montée de la pression et risque d'éclatement possibles. Favorise l'inflammation des matières combustibles.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

* BLHD 20

Date de révision: 16.12.2020

8775016223

Version: 2 / FR

Master No. MA-214

Date d'impression: 04.02.2021

Tenir les personnes à l'écart et ne pas rester sous le vent. En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire. Utiliser un vêtement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel). Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la Section 13 "Elimination".

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail. Ne pas réintroduire les quantités résiduelles dans les récipients de stockage. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Produit non combustible mais capable néanmoins d'entretenir le processus de la combustion.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Prévoir la ventilation des récipients. Ne pas stocker avec des matières combustibles. Ne pas stocker avec des textiles. Ne pas stocker en commun avec: Agents réducteurs, Bases. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'information disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

Acide acétique

Liste	VLEP		
Valeur limite à courte terme	25	mg/m ³	10 ppm(V)
Limitation maximale; Résorption de l'épiderme / sensibilisateur; Groupe du risque pendant la grossesse: Etablie le: 2011; Remarque: FT: 24			

Peroxyde d'hydrogène en solution

Liste	VLEP		
Valeur	1,5	mg/m ³	1 ppm(V)
Limitation maximale; Résorption de l'épiderme / sensibilisateur; Groupe du risque pendant la grossesse: Etablie le: 2011; Remarque: FT: 123			

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Equipement de protection individuelle doit être conforme avec la Règlement (CE) 2016/425 du Conseil et aux normes CEN résultant de leur part.

Protection respiratoire - Note

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Appareil de protection respiratoire autonome. En cas de brève exposition, appareil filtrant avec filtre B

Protection des mains

Gants résistant aux produits chimiques
 Matériau approprié nitrile
 Temps de pénétration 480 min
 La protection des mains doit se conformer EN 374.

* BLHD 20

Date de révision: 16.12.2020

8775016223

Version: 2 / FR

Master No. MA-214

Date d'impression: 04.02.2021

Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux; La protection des yeux doit se conformer EN 166.

Protection du corps

Vêtement de protection imperméable; Vêtements de protection individuelle doivent être conforme aux normes CEN pertinentes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat	liquide		
Couleur	incolore		
Odeur	piquante		
valeur pH			
Valeur	2,50	à	3,50
Concentration/H ₂ O	10	%	
Point d'éclair			
Valeur	> 73		°C
Densité			
Valeur	env. 1,11		kg/l
température	20	°C	
Hydrosolubilité			
Remarque	miscible		
Viscosité			
Valeur	env. 10		s
méthode	DIN 53211 4 mm		

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Les produits de décomposition gazeux provoquent une surpression dans les conteneurs hermétiquement fermés.

10.2. Stabilité chimique

Mettre à l'abri des échauffements/surchauffes.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Les produits de décomposition gazeux provoquent une surpression dans les conteneurs hermétiquement fermés. Réagit au contact des impuretés.

10.4. Conditions à éviter

Ne pas fermer hermétiquement le récipient.

10.5. Matières incompatibles

Réactions avec les alcalis et les métaux. Réagit au contact des substances combustibles.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxygène, Eau

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë par voie orale**

ATE	897	mg/kg
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	

Les critères de classification sont remplis.

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)**Peroxyde d'hydrogène en solution**

* BLHD 20

Date de révision: 16.12.2020

8775016223

Version: 2 / FR

Master No. MA-214

Date d'impression: 04.02.2021

Espèces	rat				
DL50		416	à	445	mg/kg

Acide peracétique

Espèces	rat				
DL50		100			mg/kg

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

ATE	>	10.000			mg/kg
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)				

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)

Absence de données toxicologiques.

Toxicité aiguë par inhalation

ATE		35,6			mg/l
Administration/Forme	Vapeurs				
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)				
ATE		4,85			mg/l
Administration/Forme	Poussières/Brouillards				
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)				

Les critères de classification sont remplis.

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)

Absence de données toxicologiques.

Corrosion/irritation cutanée

évaluation	Corrosif
Les critères de classification sont remplis.	

lésions oculaires graves/irritation oculaire

évaluation	Corrosif
------------	----------

sensibilisation

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation (Composants)

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)**Exposition unique**

Les critères de classification sont remplis.

évaluation Peut irriter les voies respiratoires.

exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Toxicité pour les poissons****Acide peracétique**

Espèces	truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)				
CL 50		0,9	à	2,0	mg/l

* BLHD 20

Date de révision: 16.12.2020

8775016223

Version: 2 / FR

Master No. MA-214

Date d'impression: 04.02.2021

Durée d'exposition 96 h

Toxicité pour les daphnies**Acide peracétique**

Espèces	Daphnia magna			
CE50	0,5	à	1,0	mg/l
Durée d'exposition	48	h		

Toxicité pour les algues**Acide peracétique**

Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata			
CE50	0,18	à	1,0	mg/l
Durée d'exposition	48	h		

Toxicité pour les bactéries

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

12.4. Mobilité dans le sol

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Evaluation des propriétés de persistance et de bioaccumulation**

Le produit ne contient pas de substances PBT/vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

Comportement dans les stations de traitement des eaux usées

La produit est un acide. Avant l'introduction de rejets dans les stations d'épuration, une neutralisation est généralement nécessaire.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballages contaminés

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre ADR/RID****14.1. Numéro ONU**

No. ONU 3149

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

PEROXYDE D'HYDROGÈNE ET ACIDE PEROXYACÉTIQUE EN MÉLANGE, STABILISÉ

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 5.1(8)

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage II

* BLHD 20

Date de révision: 16.12.2020

8775016223

Version: 2 / FR

Master No. MA-214

Date d'impression: 04.02.2021

14.5. Dangers pour l'environnement

Etiquetage écologique	DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
Code de restrictions en tunnels	E

Transport maritime IMDG/GGVSee**14.1. Numéro ONU**

No. ONU 3149

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

HYDROGEN PEROXIDE AND PEROXYACETIC ACID MIXTURE, STABILIZED

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe	5.1
Le danger secondaire	8

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage II

14.5. Dangers pour l'environnement

Polluant marin	Polluant marin
Etiquetage écologique	DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
EmS	F-H, S-Q

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****COV**

COV (CE) 0 %

Composants (règlement (CE) no 648/2004)**15 % ou plus, mais moins de 30 %:**

agents de blanchiment oxygénés

Autres informations

Le produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

RUBRIQUE 16: Autres informations**mentions de danger H-de la rubrique 3**

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H242	Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
H271	Peut provoquer un incendie ou une explosion ; comburant puissant.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

abréviations

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
 vPvB: Very persistent and very bioaccumulative

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique, aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 1

* **BLHD 20**

Date de révision: 16.12.2020

8775016223

Version: 2 / FR

Master No. MA-214

Date d'impression: 04.02.2021

Aquatic Chronic 3	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 3
Flam. Liq. 3	Liquide inflammable, Catégorie 3
Org. Perox. D	Peroxyde organique, Types D
Ox. Liq. 1	Liquide comburant, Catégorie 1
Skin Corr. 1A	Corrosion cutanée, Catégorie 1A
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un., Catégorie 3

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.